



Recours tentative de vol de moto

Par **cecilereal**, le 15/11/2010 à 14:07

Bonjour

Voilà je vous expose mon problème :

J'ai une moto qui est en stationnement dans un parking qui est fermé.
La porte du parking est malheureusement cassée depuis 2 grosses semaines et selon le cabinet immobilier les pièces ont été commandés et ca devrait être réparé d'ici peu.
Malheureusement, quelqu'un a tenté de nous la voler nous l'avons retrouvée couchée au milieu de l'allée alors qu'à l'habitude celle-ci est garée juste à coté de notre voiture.
Je sais qu'il y aura sûrement une franchise à régler.
Je voudrais donc savoir si dans ce cas si un recours existe pour obliger le cabinet à la régler.
Pourriez-vous me répondre au plus vite svp ???

Merci par avance

Salutations

Cécile

Par **mimi493**, le 15/11/2010 à 14:32

Vous êtes locataire ou propriétaire ?

Par **cecilereal**, le 15/11/2010 à 14:45

je suis propriétaire

Par **mimi493**, le 15/11/2010 à 15:06

Pour pouvoir invoquer la responsabilité du syndic, il faut pouvoir prouver qu'il y a eu manquement de sa part, qu'il n'a pas fait réparer la porte avec la diligence voulue. Voyez avec votre assurance et la protection juridique qui doit être avec.

Par **cecilereal**, le 15/11/2010 à 15:11

comment puis-je prouver qu'il y a eu diligence?
Je les ai encore contacté ce matin pour savoir où ils en étaient et il m'ont répondu qu'ils avaient commandé les pièces et qu'ils attendaient que celles-ci soient livrées ...

Par **mimi493**, le 15/11/2010 à 15:25

C'est bien le problème dans ce type de litige.

Aviez-vous averti le syndic de la panne dès qu'elle est arrivée ? Il arrive que le syndic soit prévenu longtemps après (personne ne prenant la peine de le prévenir).

ça dépend de la panne : pouvait-il faire intervenir un réparateur pour faire une réparation de fortune en attendant les pièces ? Il a pu faire venir de suite, l'entreprise prestataire, qui a constaté que rien n'était possible, qu'il fallait des pièces qui ont été de suite commandées, ou pas.

Au bout de 48h de panne, vous n'avez pas rappelé le syndic, pour lui demander ce qui se passait ? et au bout d'une semaine, qu'avez-vous fait ? Vous avez été voir le président du conseil syndical pour qu'il se bouge ?

Le problème c'est ça : personne ne fait rien, tout le monde laisse l'autre faire le nécessaire. Donc au final, personne ne sait qui a prévenu, quand, pourquoi c'est si long.

Par **cecilereal**, le 15/11/2010 à 15:32

Mon mari a prévenu le syndic le lendemain.
Je ne sais malheureusement pas quand le technicien est passé et s'il pouvait intervenir.
Je vais me renseigner auprès d'eux.
Mon mari a rappeler il y a une semaine car rien n'était réparé et moi ce matin je les ai encore

appelé.

C'est seulement aujourd'hui qu'ils m'ont dit que les pièces étaient commandées.

Je suis tout à fait d'accord avec vous sur le fait que personne ne fait rien, je suis la seule à me soucier de ces problèmes ...

peut-être parce que je suis la seule propriétaire à vivre dans l'immeuble ... enfin bon ... mon mari va contacter la police et l'assurance pour qu'ils viennent constater la tentative de vol.

Je vous remercie pour vos conseils et votre disponibilité ;-)

Bonne fin de journée

Cécile